

À l'attention des prescripteurs

FR  
144v2Que prévoit cette  
fiche ?

Mise en place de plusieurs  
majorations spécifiques liées aux  
consultations réalisées en urgence  
prises en charge dans les 48 heures



VITAL'ACT 3S

VEHIS ✓

5€

**MUT « Majoration d'Urgence du médecin Traitant »**

La consultation du médecin traitant adressant ainsi le patient à un autre spécialiste est valorisée par une majoration spécifique.

15€

**MRT « Majoration médecin Traitant Régulation »**

La consultation réalisée en urgence par le médecin traitant en réponse à une demande du centre de régulation des appels dans le cadre de l'aide médicale d'urgence est valorisée par une majoration spécifique.

15€

**MCU « Majoration Correspondant Urgence »**

La consultation réalisée par le médecin correspondant sollicité par le médecin traitant est valorisée par une majoration spécifique.

**La version 2 de cette fiche met à jour les informations suivantes :**

- ✓ Table 2 : MCU compatible avec les spécialités 17 et 32,
- ✓ Table 12 : MCU peut être associé aux actes support APY et AVY, MUT à CCP et COE,
- ✓ Table 2bis : table de compatibilité entre ces actes de majoration et le contexte conventionnel du professionnel de santé.

**Cette évolution réglementaire sera intégrée dans une future mise à jour logicielle de VITAL'ACT-3S et VEHIS.**

Vous pouvez profiter de cette évolution dès aujourd'hui en suivant la procédure manuelle de contournement disponible sur notre site internet dans la rubrique support.

**Retrouvez les vidéos d'accompagnement sur notre site internet !**



Rendez-vous sur [www.healthcare-eid.ingenico.com](http://www.healthcare-eid.ingenico.com)

Sélectionnez la rubrique **Support** pour les professionnels de santé

Puis cliquez sur [Voir le tutoriel →](#)

**Aidez-nous à mieux vous accompagner**

Cliquez ci-dessous et dites-nous ce que vous pensez de l'accompagnement Ingenico Healthcare/e-ID

[Donnez-nous votre avis →](#)